

Rapport d'évaluation

Plan d'action institutionnel concernant le suivi des recommandations du Collège Centennial

Janvier 2014

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 24 février 2014

Madame Angela Burgos
Directrice générale
Collège Centennial
3641, avenue Prud'homme
Montréal (Québec) H4A 3H6

Objet : Plan d'action institutionnel du Collège Centennial

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion tenue le 22 janvier 2014, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a analysé et a accepté, avec quelques modifications, le plan d'action institutionnel adopté le 9 décembre 2013 par le conseil d'administration du Collège Centennial visant le suivi des recommandations émises par la Commission qui sont toujours en vigueur et les opérations à réaliser. Lors de cette même réunion, elle a également analysé le suivi que le Collège a apporté au rapport d'évaluation de l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et elle a procédé à l'évaluation de la PIEA que le Collège lui a transmise en novembre 2013.

Le plan d'action du Collège a été produit sur la base du projet de plan de redressement visant le traitement intégré des suivis et les opérations à compléter proposé par la Commission au Collège lors d'une rencontre tenue le 17 octobre 2013. Le plan d'action du Collège prévoit notamment le suivi de huit recommandations regroupées en trois blocs et la réalisation des évaluations encore à faire.

Bloc 1 :

Le premier bloc de suivi porte sur l'évaluation du programme *Sciences humaines* et sur l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Il regroupe cinq recommandations émises par la Commission lors de diverses opérations, à savoir :

Évaluation de programme, opération 2005-2008. Février 2008 :

- Assurer le leadership pédagogique nécessaire, notamment pour que le programme du Collège prenne en charge l'ensemble des buts généraux, des objectifs et des standards tel que définis par le devis ministériel et pour que tous les intervenants connaissent le programme et se l'approprient collectivement.
- S'assurer que les plans de cours du programme répondent aux exigences réglementaires et à celles de sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).
- S'assurer que l'évaluation des apprentissages est faite conformément à sa PIEA, qu'elle atteste l'atteinte des objectifs selon les standards visés et qu'elle est équivalente pour les différents groupes d'un même cours.

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Février 2012 :

- Respecter les modalités d'évaluation de l'application de sa politique comme prévu dans sa PIEA et s'assurer de leur efficacité lors des prochaines autoévaluations.
- S'assurer que l'ensemble des buts généraux, des objectifs et des standards tels qu'ils sont définis dans le devis ministériel est pris en charge dans les cours et que les évaluations finales de cours attestent l'atteinte des objectifs selon les standards visés.

Pour répondre à ces recommandations, le Collège compte réaliser l'évaluation de son programme en fonction des critères d'évaluation énoncés dans sa PIEP, notamment ceux traitant de la cohérence du programme, de son efficacité et de la qualité de sa gestion. Ces travaux seront effectués pendant l'année 2014 et le Collège Centennial fera parvenir à la Commission son rapport d'évaluation en janvier 2015. Il compte accompagner son rapport d'un plan d'action qui démontrera la façon dont cette évaluation aura été prise en charge et la démarche qui aura été utilisée.

Bloc 2 :

Le deuxième bloc de suivi concerne une recommandation formulée par la Commission en février 2008 dans son rapport portant sur l'évaluation du programme *Sciences humaines*.

- À l'intérieur du devis, bien cerner, dans ses prochaines évaluations, les problématiques du programme, recueillir les données pertinentes et approfondir ses analyses de manière à bien déterminer les actions à mettre en œuvre pour corriger les problèmes observés. De plus, la Commission s'attend à ce que le Collège lui soumette une évaluation de la prochaine application de sa PIEP.

Le Collège Centennial prévoit déposer en janvier 2014 une nouvelle version de sa PIEP auprès de la Commission et appliquer cette nouvelle politique lors de l'évaluation du programme *Sciences humaines* qu'il réalisera au cours de la même année. À la suite de cette évaluation de programme, il devra déposer à la Commission une évaluation de l'application de sa politique en janvier 2015.

Bloc 3 :

Le troisième bloc de suivi porte sur les suites de l'évaluation du programme *Sciences humaines* et rassemble deux recommandations émises lors de l'évaluation de l'application de la PIEA en février 2012.

- Mettre à jour sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, la faire adopter par le conseil d'administration et s'assurer qu'elle est connue et appliquée par l'ensemble de son personnel.
- Finaliser le plan d'action, l'adopter officiellement et le mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Pour ce qui est de la première recommandation de ce bloc, la Commission a fait part au Collège dans une lettre concernant le suivi au rapport d'évaluation de l'application de la PIEA datée du 18 février 2014 qu'elle estime qu'il a apporté un suivi satisfaisant à la partie de la recommandation touchant la mise à jour de la politique, son adoption par le conseil d'administration et sa diffusion auprès du personnel et des étudiants. Toutefois, des éléments manquent pour assurer le suivi à la partie de la recommandation concernant l'application de la politique par l'ensemble du personnel. Elle s'attend à ce que le Collège lui fasse part d'un

nouveau suivi, accompagné des documents pertinents, l'informant des actions réalisées en lien avec l'application de sa politique.

Le Collège a aussi présenté à la Commission une nouvelle version de sa PIEA. Dans son rapport d'évaluation de janvier 2014, la Commission a jugé que la PIEA du Collège était partiellement satisfaisante et elle lui a formulé deux recommandations afin d'assurer l'efficacité potentielle de l'application de la politique. Le Collège devra donc apporter les modifications demandées à sa politique et la soumettre de nouveau à la Commission pour évaluation.

Quant au suivi à donner à la deuxième recommandation pour ce bloc, il pourra être traité lors de l'évaluation du programme *Sciences humaines* et de l'évaluation de l'application de la PIEP prévue pour le bloc 2.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M^{me} Anika Maloni, directrice des études